

Communiqué de presse

Demathieu Bard Immobilier adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente en VEFA

Paris, le 25 avril 2018 – Le promoteur Demathieu Bard Immobilier a signé un partenariat avec LegaLife afin de digitaliser le processus de vente de ses programmes en VEFA.

Demathieu Bard Immobilier a choisi de lancer simultanément cette technologie innovante sur quatre programmes immobiliers : République et Jules Verne à Bassens, Gardenwood à Bussy-Saint-George, Horizon Sud à Bègles et Réflexions à Massy. Elle sera ensuite déployée progressivement à l'ensemble des programmes de Demathieu Bard Immobilier.

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Un outil permettant de digitaliser la rédaction et la signature du contrat de réservation

Grâce à la technologie de LegaLife, Demathieu Bard Immobilier passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires de contrat de réservation à parapher et signer. Ils ont maintenant simplement à répondre à quelques questions et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature se fait de manière électronique en quelques clics.

Un outil collaboratif entre le promoteur et le notaire

Demathieu Bard Immobilier disposera, de son côté, d'un compte administrateur, partagé avec les notaires des programmes, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

Un compte utilisateur mis à disposition des acquéreurs

Une fois le lot réservé, l'acquéreur a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permettra, entre autre, de suivre l'évolution du traitement de son dossier chez le promoteur puis chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos,

newsletter, etc. Enfin, ce compte client lui permettra aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Pour Philippe Jung, directeur général de Demathieu Bard Immobilier « *la digitalisation du processus de vente permet d'améliorer l'expérience client en simplifiant et fluidifiant l'ensemble des démarches. Elle s'inscrit également dans notre volonté de mieux respecter l'environnement en éliminant les nombreux échanges papiers inhérents aux transactions immobilières* ».

« *Nous sommes très heureux de la confiance accordée par Demathieu Bard Immobilier. Nous sommes convaincus que notre technologie LegaLife deviendra un standard de marché : depuis son lancement en octobre 2017, elle a séduit déjà plus d'une vingtaine de promoteurs* », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

À propos de Demathieu Bard Immobilier

Demathieu Bard Immobilier est la filiale de promotion et de développement immobilier du groupe Demathieu Bard. Ses compétences diversifiées lui donnent une forte valeur ajoutée dans le développement et le montage de projets immobiliers : montages juridiques complexes, opérations multi-produits, partenariats public privé et/ou projet à haute technicité. Demathieu Bard Immobilier intervient sur tous types de projets tant en logements (en accession, sociaux, à thème) qu'en ouvrages fonctionnels (tertiaires, commerces, hôtels...). Son appartenance à un groupe de construction lui permet également de se positionner en tant que Maître d'Ouvrage sur des projets à forte technicité (ouvrage de couverture LGV). « Ecoute, transparence et respect sont les mots clefs de notre approche de l'immobilier. Notre équipe dynamique et expérimentée est particulièrement pertinente sur des projets multiproduits qui nécessitent de définir, en partenariat avec nos clients, une programmation et une planification optimales avec des acteurs pluridisciplinaires ».

Contacts presse

LEGALIFE

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com